

Document 12

Compléments d'informations et engagement des familles

1. Qui peut être candidat ?

Peuvent se porter candidats, des élèves âgés de 14 à 16 ans. Les connaissances en langue allemande devraient, suite à une phase d'adaptation, permettre de suivre les cours dans l'établissement d'accueil. Sont requises, pour participer à ce programme d'échange, des qualités personnelles telles qu'une grande aptitude à la communication, une grande autonomie et une faculté à s'adapter à un autre mode de vie et une autre culture.

Les candidats doivent avoir des résultats scolaires suffisamment positifs pour permettre, après trois mois d'absence, un retour aisé dans l'établissement d'origine.

Après leur séjour à l'étranger, les élèves réintègrent leur classe d'origine sans avoir à passer d'examen.

2. Comment choisir son/sa partenaire ?

L'acceptation ou non d'une candidature est largement dépendante de la recommandation de l'établissement d'origine qui se doit d'être claire et précise. La recommandation doit, en particulier, préciser à quel point le/la candidat(e) présente les aptitudes requises pour s'adapter à une autre culture.

Par ailleurs, il est tout aussi fondamental de trouver un(e) partenaire qui, par son âge, son sexe et ses intérêts personnels, corresponde au/à la candidat(e). L'expérience des années précédentes montre que les informations concernant les intérêts personnels des candidats, leurs hobbies et toutes sortes d'activités extrascolaires sont d'une importance décisive. Dans ce domaine, il est donc très important de donner des informations détaillées et sincères ; dans le cas contraire, cela peut engendrer des situations très délicates.

Selon le nombre respectif de candidats côté français et allemand, il n'est, bien entendu, pas toujours possible de trouver le/la candidat(e) idéal(e).

La famille s'engage à ce que l'accueil de l'élève se déroule dans des conditions garantissant le respect de son intégrité physique et morale.

3. L'école et la famille d'accueil

Les élèves sont intégrés dans la vie de l'établissement d'accueil et sont donc soumis aux règlements et dispositions qui y sont en vigueur. L'assiduité aux cours est une obligation.

Les écoles partenaires nomment des tuteurs respectifs qui servent de personnes référentes pour les élèves concernant leur quotidien ou tous les problèmes qu'ils pourraient rencontrer. Les tuteurs jouent donc un rôle d'une importance capitale.

Les familles doivent accueillir le/la partenaire de la même manière que celle qu'elles souhaitent pour leur enfant. Ainsi, une chambre individuelle serait souhaitable, même si ce n'est pas obligatoire. Il est très important que l'élève soit entièrement impliqué dans la vie de famille. Chaque candidat(e) doit être conscient que durant son séjour la responsabilité de ses parents à son égard est déléguée à la famille d'accueil et que, de ce point de vue, toute décision doit être prise en accord avec la famille d'accueil.

4. Les coûts du séjour

Concernant les coûts engendrés par l'hébergement et l'alimentation, l'échange repose sur un principe de réciprocité. Pour l'argent de poche, en revanche, il faut prévoir une somme suffisante.

Les familles doivent prendre les dispositions nécessaires.

Lu et approuvé le : à : signature :
Nom du parent :

Lu et approuvé le : à : signature :
Nom du parent :

Lu et approuvé le : à : signature :
Nom de l'élève :